

7.5.3 Historique de l'évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux

Périodes	Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Dernier cours (en euros)
2023	102,60	84,54	100,60
2022	125,55	79,66	97,92
2021	133,20	88,86	124,90
2020	144,8	75,00	115,40
2019	83,15	53,10	79,35

Source : Thomson Reuters Eikon, cours recalculé post-division par trois du nominal.

7.6 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

En 2024, le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2024, un dividende de 0,85 euro par action, portant à 100,6 millions d'euros le montant total qui serait distribué le 11 juin 2024.

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende distribué (en euros) *	Dividende par action (en euros) *
31/12/2022	100 607 037,00	0,85
31/12/2021	101 702 602,85	0,85
31/12/2020	73 383 956,40	0,62

* La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

7.7 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions et les attributions d'options de souscription

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce. Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société, ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2023. À la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2021, dans le cadre de plans d'attributions gratuites d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité ressources humaines, rémunérations et RSE, 287 538 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À ce titre, la Société a procédé à une attribution gratuite d'actions à un mandataire social au titre de son mandat détenu dans la Société. Ainsi, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à M. Pierre Boulud, Directeur Général, 11 500 actions (plan 230831 EC).

Les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2023 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (en euros)
31 août 2023	287 538	95,60

Les actions attribuées gratuitement et non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2023 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Cours de l'action (en euros)	Nombre d'actions attribuées	Catégorie de bénéficiaires
31 août 2023			8 membres du Comité de Direction dont 1 mandataire social
Total plan 230831 EC	95,60	48 125	
31 août 2023			
Total plan 230831	95,60	239 413	480 salariés
TOTAL GÉNÉRAL		287 538	488

Durée de la période d'acquisition

Dans les plans d'attribution gratuite d'actions 2023, une période d'acquisition de trois ans est prévue, à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires ne puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

Critères et conditions d'attribution

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité ressources humaines, rémunérations et RSE, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises, (i) sous condition de présence et (ii) sous conditions de performance.

Livraison des titres

À l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration.

Durée de la période de conservation

Les plans d'attribution gratuite d'actions 2023 ne prévoient aucune période de conservation.

Droits des bénéficiaires

En cas d'inaccessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

Historique des attributions gratuites d'actions (tableau 10)

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2023, l'ensemble des modalités des attributions gratuites d'actions et d'actions de performance, sous réserve de la réalisation de conditions de présence et pour certaines attributions, de conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de la Société :

Date d'Assemblée	Nom du plan	Date du Conseil	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Nombre de bénéficiaires	Dont mandataire social	Date d'acquisition des actions	Date de fin de période de conservation	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice
20 mai 2021	Plan 230831 EC et 230831	31 août 2023	287 538	488	1	31 août 2026	31 août 2026	2 542	0	284 996
20 mai 2021	Plan 220830 EC et 220830 TPGL	30 août 2022	272 218	457	1	30 août 2025	30 août 2025	9 635	0	262 583
20 mai 2021	Plan EC et TPGL 2021	31 août 2021	175 315	367	1	31 août 2024	31 août 2024	19 128	0	156 187
30 juin 2020	Plan EC 2020	1 ^{er} septembre 2020	29 000	8	1	1 ^{er} septembre 2023	1 ^{er} septembre 2023	2 000	27 000	0
30 juin 2020	Plan TPGL 2020	1 ^{er} septembre 2020	97 103	336	0	1 ^{er} septembre 2023	1 ^{er} septembre 2023	17 383	79 720	0

Attributions d'actions de performance au cours de l'exercice 2023 aux salariés

Au cours de l'exercice 2023, les 10 salariés non-mandataires sociaux du Groupe auxquels ont été attribuées le plus d'actions de performance ont bénéficié d'un nombre total de 45 362 actions.